



Nationale pour être proche de vous partout !

REFORME PSC

Ce que vous devez savoir !

Comment fonctionne la surcomplémentaire ?

LES 6 ÉTAPES POUR ÊTRE MIEUX REMBOURSÉ, ET TOUJOURS MIEUX PROTÉGÉ !!

- ① Je consulte mon spécialiste et je règle ma consultation
- ② La Sécurité Sociale me rembourse et télétransmet les informations à la complémentaire obligatoire
- ③ La complémentaire du ministère me rembourse en premier lieu
- ④ Si j'ai un reste à charge, je transmets ensuite les informations de soins à la MPN
(Décompte Sécurité Sociale ainsi que le décompte MGEN-MGP)
- ⑤ La MPN me rembourse tout ou une partie du reste à charge
A concurrence de la dépense réelle engagée
- ⑥ Si j'ai un reste à charge, je peux faire une demande de prestations supplémentaires
Auprès de la MPN

VOUS SOUHAITEZ DES EXEMPLES CONCRETS ?

Simulation d'une prise en charge

IMPLANT DENTAIRE

FRAIS ENGAGÉS 1200€/IMPLANT*

* Deux implants remboursés par an

Prise en charge

Sécurité sociale	0 €
Mutuelle Ministérielle	500 €
Mutuelle MPN	500 €
Reste à charge	200 €

Grâce à la MPN, il ne vous reste à charge un total de seulement **200 €**

* sous contrat Solidum

Ostéopathie FRAIS ENGAGÉS 80€

Sécurité sociale	0 €
Mutuelle Ministérielle	40 €
Mutuelle MPN	40 €
Reste à charge	0 €

Grâce à la MPN, vous n'avez pas de reste à charge !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

03.88.19.22.40

ou

06.42.07.34.07



Alsace

Avec la cotisation solidum, pas de reste à charge grâce aux prestations supplémentaires